

◆ ORLÉANS FÊTE LA MUSIQUE LE 21 JUIN !

Gratuite et ouverte à tous, la fête de la musique enflammera les rues du centre-ville ! Pour cette 44^e édition, musiciens, amateurs et professionnels pourront ainsi librement s'installer et faire danser les visiteurs, le 21 juin prochain, de 18h à 2h.

Pour sa 44^e édition, la Fête de la musique maintient la formule qui a fait son succès : la spontanéité ! Ainsi, la ville d'Orléans laisse la possibilité aux musiciens, amateurs comme professionnels, de se produire bénévolement et librement dans le centre historique, le soir du samedi 21 juin. Chacun peut se rapprocher des commerçants et riverains pour proposer animations et concerts, mais surtout bénéficier de l'accès aux points de branchement électrique. La source devra être sécurisée et les câbles au sol et protégés, pour ne pas gêner la circulation des piétons et véhicules.

Comme l'an passé, les festivités s'étendront de 18h à 2h. Les enceintes et murs de son sont interdits sur l'espace public. Les niveaux de pression acoustique relatifs à la diffusion de sons amplifiés, ne devront dépasser à aucun moment et en aucun endroit accessible au public, les valeurs de **94 dB(A) et 104 dB(C)**.

À SAVOIR :

- Les concerts organisés sur l'espace public ne devront pas entraver la circulation des véhicules et du tram. L'installation de podiums ou de scènes par les commerçants ne peut se faire qu'à l'intérieur du périmètre des terrasses autorisées.
- Les établissements recevant du public pourront ouvrir jusqu'à 3h, 2h pour les terrasses.
- Le stationnement et la circulation seront interdits dans la zone piétonne du centre ancien, de 18h à 3h du matin.
- Les bornes d'entrées seront bloquées de 18h à 3h du matin.
- L'éclairage public sera maintenu toute la nuit en centre-ville.
- La circulation du tram sera maintenue et renforcée avec un tram toutes les 15 minutes.

Les musiciens et les commerçants sont invités à suggérer leurs concerts sur le portail « On Sort ! » : <http://sortir.orleans-metropole.fr>